



HAL
open science

Une entéléchie d'après la guerre froide. Note sur les modes d'existence de la communauté internationale

Francis Chateauraynaud

► **To cite this version:**

Francis Chateauraynaud. Une entéléchie d'après la guerre froide. Note sur les modes d'existence de la communauté internationale. 2006. halshs-00114311

HAL Id: halshs-00114311

<https://shs.hal.science/halshs-00114311>

Preprint submitted on 16 Nov 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une entéléchie d'après la guerre froide

Note sur les modes d'existence de la communauté internationale

Francis Chateauraynaud

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

GSPR, document de travail

juillet 2002

« La communauté (plus ou moins soudée) s'étant de manière générale répandue parmi les peuples de la terre, est arrivée à un point tel que l'atteinte au droit en un seul lieu de la terre est ressentie en tous. Aussi bien l'idée d'un droit cosmopolite n'est pas un mode de représentation fantaisiste et extravagant du droit, mais c'est un complément nécessaire du code non écrit, aussi bien du droit civique que du droit des gens en vue du droit public des hommes en général et ainsi de la paix perpétuelle dont on ne peut se flatter de se rapprocher continuellement qu'à cette seule condition ».

(Emmanuel Kant, Vers la paix perpétuelle)

Instance de recours interpellée par de multiples acteurs, la « communauté internationale » surgit, depuis plus d'une vingtaine d'années, dans les discours et les dispositifs les plus divers. S'il n'y a pas lieu de chercher à statuer ontologiquement sur l'« existence » de ladite communauté, ni d'essayer d'en donner une définition - exercice auquel peu d'auteurs se sont à ce jour exercés¹ -, il peut être utile d'examiner les cadres dans lesquels elle est invoquée, mobilisée ou critiquée. Pour les auteurs-acteurs qui la mobilisent dans leurs récits ou leurs argumentaires, cette entité, véritable entéléchie morale, non seulement existe bel et bien, mais est dotée de multiples attributs dont les moindres ne sont pas d'avoir une volonté et de pouvoir agir sur le monde. Cette note, très succincte, lance un ensemble de questions sans entrer de plain-pied dans le champ des théories des relations internationales. Elle reste résolument adossé à un programme de sociologie pragmatique et ne fait qu'inaugurer une série de réflexions, de travaux et d'échanges futurs à partir de quelques éléments factuels². Si la notion de communauté internationale surgit avant tout à propos des conflits armés – comme ce fut le cas pendant les guerres du Golfe, de Bosnie, du Kosovo, puis de l'Afghanistan ou de l'inextricable conflit israélo-palestinien -, au delà des guerres, on l'invoque dans les débats autour du nucléaire, des organismes génétiquement modifiés (OGM), des programmes de lutte contre le Sida ou le réchauffement climatique. Elle est également mobilisée à l'occasion d'élections dans des pays du Sud ou lors de la publication de rapports d'ONG consacrés aux violations des Droits de l'homme dans le monde. On l'a trouve encore convoquée pendant les sommets de l'OMC ou dans de multiples affaires sportives, notamment à propos du dopage. Une telle extension des usages témoigne de leur banalisation. Mais quelles sont les contraintes d'un appel ou d'une mobilisation de ladite communauté internationale ? Qui la représente ou s'en fait le porte-parole ? Quelles sortes de dispositifs naissent des multiples conflits et négociations qui engagent cette

¹ Lors d'une audition devant une commission du Sénat le 10 février 1999, Thierry de Montbrial, intervenant en tant que directeur de l'Institut français des relations internationales, s'interrogeait sur le sens qu'il fallait conférer à la notion de "communauté internationale" dans la quête d'une justice pénale internationale indépendante. Ses propos sont rapportés comme suit : " Il a, à cet égard, jugé fondamentale la notion de communauté internationale, au nom de laquelle pourrait se développer une justice pénale internationale. M. Thierry de Montbrial a suggéré une définition de la communauté internationale qui conjuguerait le critère affectif qui, selon Max Weber, fonde la notion de communauté, et la notion d'intérêts communs qui caractérise une société. [II] a jugé que l'on ne pouvait ériger le genre humain en catégorie politique, et a estimé que le développement des relations transnationales lié à la mondialisation et à l'effacement des frontières inter étatiques ne permettait pas de conclure à l'existence d'une véritable communauté internationale. " Source Internet : http://www.senat.fr/commission/etr/d_etr990215.html

² Ce texte prolonge des réflexions amorcées à l'occasion d'une étude des formes de mobilisation et de critique suscitées, au printemps 1999, par la " crise des Balkans ". Voir F. Chateauraynaud, " Les ressorts de la critique à l'échelle internationale - Une lecture pragmatique de quelques épisodes de la guerre du Kosovo ", Actes du colloque, " L'historicité de l'action publique. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics ", Amiens, 12-13 octobre 2000.

entéléchie ? Comment se trouvent nouées, par son intermédiaire, des contraintes locales et des formes transnationales, des modalités concrètes d'action collective et de longues séries d'épreuves faisant appel à des conflits et des résolutions passés, et partant à l'histoire ? Ces questions sont-elles posées par les protagonistes eux-mêmes ? Lesquels ? En quoi cette entité concerne-t-elle la sociologie, et a fortiori la sociologie dite pragmatique, supposée suivre au plus près ce que font et disent les acteurs en situation ? La disponibilité de cette fiction politique, qui connote un effort de dépassement moral, à l'instar de celui qui, chez Kant, est au fondement du droit cosmopolitique ³, modifie le sens commun, en produisant de nouvelles figures dans l'organisation des passages entre expériences et jugements. Qu'il s'agisse de situations ordinaires ou extraordinaires, de l'application concrète de résolutions ou de normes, du traitement de disputes ou de crises, elle fonctionne comme un idéal régulateur de rapports de force en permettant un minimum d'épreuves de légitimité. Cela dit, dans les travaux futurs, il s'agira moins de se placer au niveau des réflexions politiques ou juridiques sur les transformations de l'« ordre international », que de comprendre comment des processus peuvent être plongés dans un cadre plus global par l'intermédiaire de notions ou d'entités dotées par les personnes et les groupes de propriétés et de valeurs qu'ils jugent universalisables. La question centrale que peut poser un sociologue pragmatique à une entité aussi abstraite consiste, loin de tout déconstructionnisme ou relativisme, à demander comment elle surgit dans un cours d'action ou d'argumentation, qui l'incarne et quelles sont les qualités qui lui sont attribuées.

La première chose à faire est de prendre un peu de recul en repérant des moments forts ou des points de basculement dans la série des affaires qui ont contribué à installer la communauté internationale dans les cadres les plus ordinaires de l'expérience et du jugement ⁴. Pour mener cette première enquête, encore très superficielle, je prends appui sur des corpus construits spécialement à partir de l'usage de la notion de communauté internationale. Ces corpus fournissent un premier espace de variations aidant à clarifier les agencements qui sous-tendent l'entrée en scène de cette entité. Le premier corpus est formé par la totalité des articles qui s'y réfèrent dans Le Monde entre 1987 et 2000 ; le deuxième corpus provient du Monde diplomatique et contient l'ensemble des articles qui utilisent au moins une fois la notion entre 1980 et 2000. Deux autres corpus ne seront pas directement utilisés ici : il s'agit de la série des articles de Libération entre 1995 et 2001 ; et d'un quatrième corpus formé par les résolutions de l'ONU de 1997 à juin 2002. Ces corpus ne couvrent pas exactement les mêmes périodes et, à l'exception des articles de Libération et du Monde, ne relèvent pas des mêmes régimes discursifs. La problématique qui leur est appliquée peut se résumer ainsi : assiste-t-on à une banalisation, c'est-à-dire au figement des cadres discursifs et argumentatifs dans lesquels entre la « communauté internationale » ? Peut-on repérer des changements ou des basculements notables, identifier des contextes d'usage différenciés selon les

³ E. Kant, Vers la paix perpétuelle. Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les Lumières ?, Paris, GF, 1991, pp. 83-97.

⁴ La notion, qui s'est fortement installée dans le sens commun via les discours politiques et médiatiques, est moins saillante dans les textes plus théoriques. Par exemple, M. Chemiller-Gendreau préfère parler de " société internationale " (voir Humanités et souverainetés - Essai sur la fonction du droit international, Paris, La Découverte, 1995), de même que D. Colard (La Société internationale après la Guerre froide, Paris, Armand Colin, 1996). Dans le Dictionnaire des Questions Internationales, publié sous la direction de B. Frédérick (Paris, Editions de l'Atelier/ Editions Ouvrières, 1995), la Communauté internationale n'apparaît que deux fois, à propos des trafics de drogue et des droits de l'homme, et ne figure pas dans l'index de l'ouvrage. Ces ouvrages ont déjà quelques années, mais sont publiés au moment où se démultiplient les énoncés publics relatifs à la communauté internationale, en grande partie sous l'impact de la guerre de Bosnie.

dossiers en cause et les protagonistes qui interviennent ?⁵ Le nombre d'énoncés disponibles contenant la communauté internationale est très élevé : plus de 12000. Ces énoncés peuvent être analysés de deux façons que l'on peut s'efforcer de rendre compatibles : une approche « interne » qui met l'accent sur les agencements discursifs et une approche plus longitudinale, diachronique, permettant de replacer ces mêmes énoncés dans une longue série de conflits et de négociations, d'accords et de désaccords, d'inclusions et d'exclusions, de décisions et de prises de parole menant de la chute du mur de Berlin (1989), traitée comme un point de rupture par les protagonistes eux-mêmes, aux crises les plus récentes. La fin du clivage Est-Ouest est marquée en effet par l'enchaînement de grandes crises d'un genre nouveau qui ont mobilisé la communauté internationale selon des modalités variables.

Si l'idée de communauté internationale n'est pas nouvelle en soi, son émergence est liée aux tentatives pour surmonter les fractures Est/Ouest et Nord/Sud, tentatives dont l'histoire a été largement écrite à travers celle du « tiers-mondisme »⁶. Envisagé dans le cadre classique de la philosophie politique, l'appel à la communauté internationale institue une instance morale supérieure à ses parties - selon un schéma durkheimien - qui ne se réduit pas, ou pas seulement, à une instance officielle comme l'ONU ou une organisation internationale (OMS, BIT, OMC, Banque mondiale, FMI ...). Il ne s'agit pas de la somme des Etats reconnus comme tels, mais d'une véritable entéléchie morale. La notion de communauté engage implicitement l'idée d'une inclusion, via l'adhésion à des valeurs communes. De fait, elle crée symétriquement une constante possibilité d'exclusion : il y a toujours des Etats ou des groupes mis « au ban de la communauté internationale », situation d'exclusion qui s'avère réversible lorsqu'un processus de normalisation réussit. Ce processus passe souvent par une intervention militaire (l'Irak, la Serbie, l'Afghanistan) qui se solde par une reconfiguration des rapports de force et de légitimité. Mais à l'issue du processus, certains pays peuvent rester en marge (Cuba) ou exclus durablement (Irak). D'autres sont mis à l'index ou rappelés à l'ordre à l'occasion d'événements et de crises (Israël au printemps 2002). Cette possibilité d'exclusion pèse en permanence sur l'ensemble des Etats : ce ne sont pas seulement les « Etats rebelles » qui font l'objet d'une mise à l'index, mais potentiellement tous les Etats du Nord qui, par une décision, une situation ou une attitude jugée inacceptable, peuvent faire l'objet de critiques et de sanctions. Ainsi la reprise des essais nucléaires français en 1995 mobilise

⁵ Bien qu'elle ne conduise pas aux mêmes types de raisonnements et d'enquêtes, cette problématique est proche, dans sa formulation, de celle qui consiste à étudier la mise en place discursive de formules, comme l'a fait Alice Krieg à propos de la « purification ethnique » dans la presse française au cours des années 1990. Voir, A. Krieg, Emergence et emplois de la formule "purification ethnique" dans la presse française (1980-1994). Une analyse de discours, thèse de doctorat, Université Paris XIII, décembre 2000.

⁶ Dans un article, du printemps 1975, intitulé « Bandoung ou la mort du complexe d'infériorité », Jean Lacouture emploie la notion de « communauté internationale » pour qualifier les enjeux du sommet qui s'est tenu le 17 avril 1955 à Bandoung, en Indonésie (Le Monde, 19 avril 1975). Il écrit : « Quand, le 17 avril 1955, les délégués de vingt-neuf pays d'Asie et d'Afrique se rassemblent, ils ont une conscience étonnamment aiguë de parler et d'agir pour l'histoire, de prendre part à la naissance d'un monde [...] On a soutenu depuis lors que la première conférence afro-asiatique fut moins un commencement qu'une fin, 'la mort du complexe d'infériorité', pour reprendre le mot fameux de Léopold Senghor. Elle n'en a pas moins joué, dans le cadre planétaire, le rôle d'une sorte d'assemblée des états généraux. Les cahiers de doléances qui y furent présentés par le tiers-ou, presque sans jeu de mots, par les " deux tiers " -n'ont pas fini de compter dans la vie de la communauté internationale, annonçant ce que l'écrivain algérien Malek Bennabi a nommé 'une ère oecuménique, et ce qu'on appelle aujourd'hui la mondialisation'. La coprésence, en 1975, des deux thèmes majeurs que forment aujourd'hui, pour le sens commun, la « communauté internationale » et la « mondialisation », montre que ces notions mériteraient une archéologie plus profonde que celle à laquelle nous allons nous livrer dans ce premier essai... »

la communauté internationale qui dénonce un comportement irresponsable⁷. De même, le refus des Etats-Unis de ratifier le protocole de Kyoto, accord décisif dans la lutte contre le réchauffement climatique, a produit leur exclusion de la commission de l'environnement de l'ONU. Il s'ensuit que la communauté internationale n'apparaît pas comme une instance susceptible de vider les Etats de leur souveraineté et autonomie politiques : il ne s'agit pas d'un Etat mondial ou d'une forme de gouvernement supra-étatique. Bien au contraire : elle fournit l'espace de représentation à partir duquel chaque Etat peut se voir appliquer un « principe de responsabilité »⁸. Loin de fonctionner comme une pure fiction rhétorique, la communauté internationale joue un rôle crucial dans les tentatives de cadrage et de traduction des rapports de forces en rapports de légitimité au niveau mondial. La notion de communauté internationale semble en effet s'opposer point par point à celles de « globalisation » ou de « mondialisation » qui tendent à saturer les discours et les prises de parole, notamment depuis la mobilisation anti-OMC de Seattle en décembre 1999.

La démultiplication des contextes d'apparition

On pourrait penser que la notion de "communauté internationale" n'est rien d'autre qu'un nouveau nom donné à l'ONU, visant au fond sa reconstruction éthique et morale, suite aux dysfonctionnements, défaillances et autres déboires dénoncés de toute part depuis les années 1970. On pourrait penser aussi que la notion a toujours existé et que son succès politico-médiatique est directement lié à l'augmentation du nombre de dossiers propulsés des arènes nationales ou régionales vers la « scène internationale ». De fait, le nombre de contextes dans lesquels est plongée notre entité au fil du temps est considérable. Mais un des traits les plus marquants est le fait que la communauté internationale apparaît de plus en plus souvent comme sujet – au sens grammatical – doté de capacités d'action, de jugement et même d'émotion. On ne pourra pas tout exposer dans cette note, aussi commençons par visualiser l'évolution des occurrences de la communauté internationale sur les deux séries les plus longues dont nous disposons.

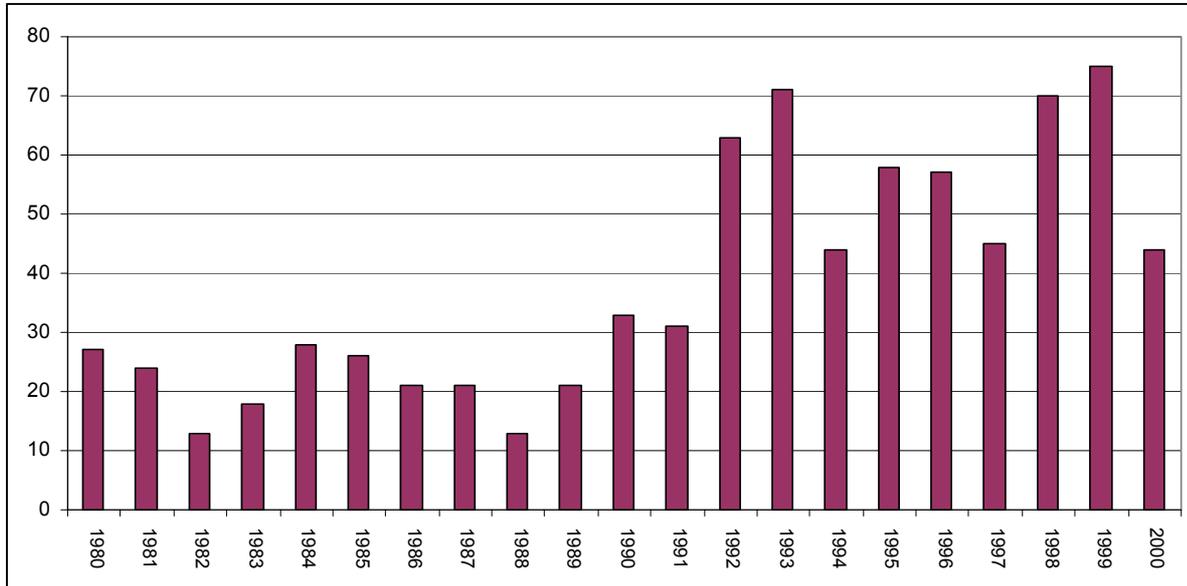
⁷ Ironie du sort, au moment où je commençais à écrire ces lignes, la France était de nouveau mise à l'index par la communauté internationale suite à la qualification de l'extrême droite pour le deuxième tour de l'élection présidentielle. Soucieux de mobiliser le plus largement possible pour faire barrage à Le Pen, les porte-parole du « front républicain » n'ont alors cessé d'invoquer l'image et la place de la France dans le monde. Notons que, bien avant ces élections, de multiples dénonciations avaient eu cours dans la presse internationale, puisque la France était devenue un « foyer d'antisémitisme » suite à des actes iconoclastes et des agressions contre les symboles de la communauté juive.

⁸ Lors de la conférence de citoyens consacrée aux " Changements climatiques et citoyenneté " (Paris, Cité des Sciences et de l'Industrie, 9-10 février 2002), un citoyen demande aux experts : " comment faire pour que la communauté internationale puisse responsabiliser les Etats-Unis ? ".

Le Monde diplomatique (1980-2000)

Nombre de textes : 562 ; score total de la communauté internationale : 803

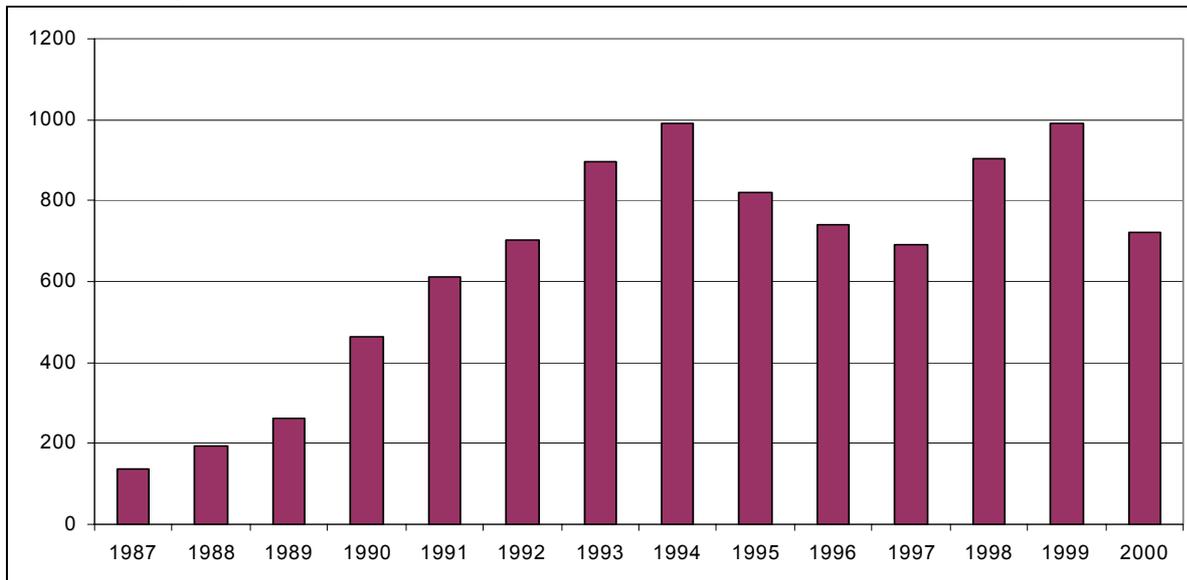
Distribution temporelle



Le Monde (1987-2000)

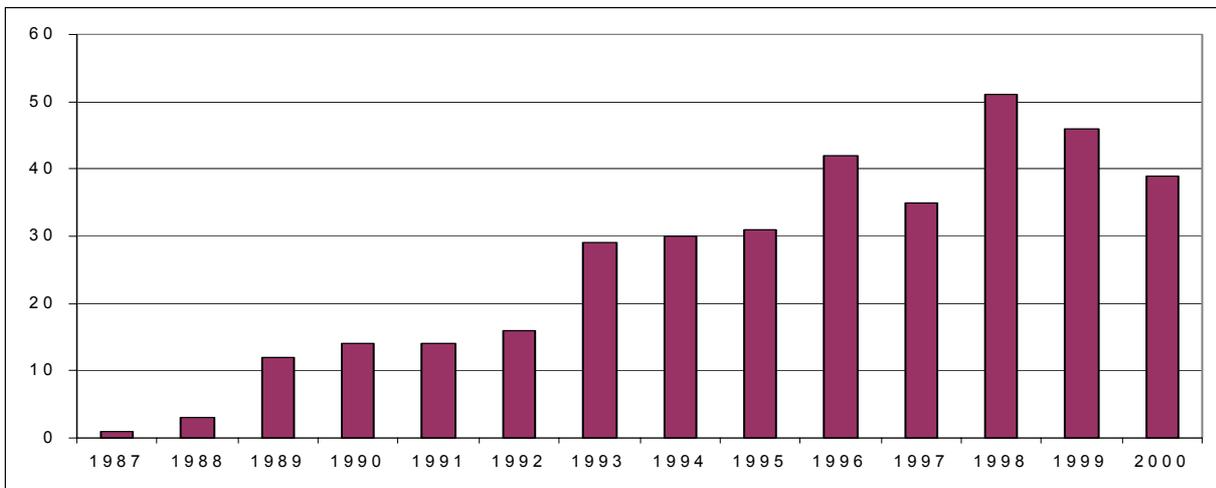
Nombre de textes : 6909 ; score total de la communauté internationale : 9120

Distribution temporelle

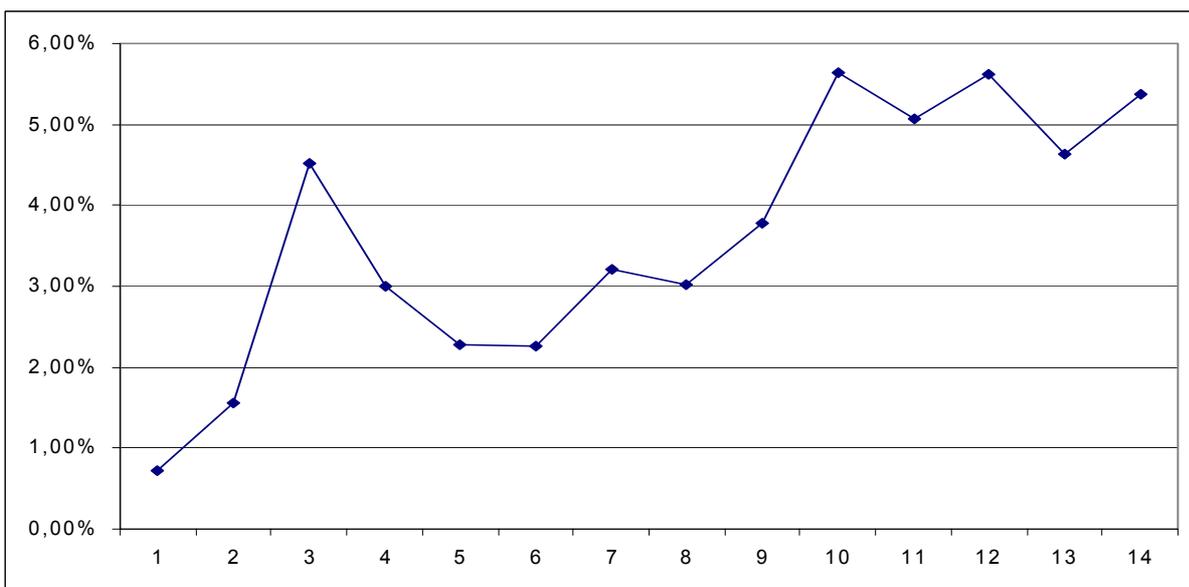


La communauté internationale placée en début de phrase

(Corpus du journal Le Monde 1987-2000)



Proportion de textes dans lesquels la CI est en début de phrase



Les histogrammes précédents manifestent une augmentation continue des références à la communauté internationale depuis la fin des années 1980. La guerre du Golfe (1990-1991) puis la guerre de Bosnie (1992-1995) constituent à l'évidence deux seuils décisifs pour faire l'histoire récente de la notion. Le même effet se produit quelques années plus tard avec le Kosovo (1998-1999). Le taux d'usage de la notion est une première indication de sa montée en puissance dans les arènes publiques. Ce n'est bien sûr pas suffisant. Au-delà de la fréquence d'emploi, on peut

observer que sa position de sujet grammatical va crescendo⁹. L'augmentation du nombre d'énoncés dans lesquels la communauté internationale est en début de phrase montre qu'il se joue un changement de statut ou, pour le moins, une transformation qualitative du recours à la notion.

Une enquête plus approfondie doit regarder les événements, les acteurs, les dispositifs et les formules qui accompagnent l'émergence de cette entéléchie devenue naturelle dans le discours d'experts en matière de relations internationales. Pour faire apparaître les propensions, j'ai utilisé le logiciel Prospéro pour rassembler, trier et sélectionner les agencements les plus marquants, et dans la foulée, disposer des usages les plus typiques. Sans entrer ici dans le détail des analyses¹⁰, j'indique les quatre figures principales qui semblent s'imposer au fil du temps :

- **L'alerte ou le recours** : un groupe, un porte-parole, un Etat fait appel à la communauté internationale pour faire face à une menace, gérer une situation de crise ou de catastrophe, demander de l'aide. La forme la plus fréquente est ici : « lancer un appel à la communauté internationale », laquelle peut alors être représentés par les entités les plus diverses : Etats, communautés économiques, ONG, organisations professionnelles, milieux scientifiques, médias, instances religieuses...
- La communauté internationale est insérée dans une argumentation en tant qu'une **instance morale** placée au-dessus des parties en conflit, et supposée incarner un bien commun universel. C'est néanmoins dans cette deuxième figure, que la communauté internationale est le plus souvent qualifiée d'impuissante ...
- La communauté internationale **prend corps dans une structure**, un centre de décision et d'action, étant explicitement représentée par une organisation dotée de moyens d'action et d'un cadre juridique : l'ONU, le HCR, l'OMS, le TPI, le FMI ... La question des moyens, des accords et des dispositifs est ici centrale et marque fortement les références à la notion.
- Enfin, une quatrième figure renvoie plus directement à l'idée d'une « **opinion publique internationale** ». C'est notamment dans ce cas de figure que la communauté internationale est susceptible d'être " horrifiée ", " scandalisée ", " choquée ", " inquiète ", " partagée "....

Naturellement, si elles permettent de fournir une appréhension synthétique face à une hétérogénéité factuelle quelque peu insurmontable, ces quatre figures dominantes n'épuisent pas les situations d'emploi. On peut croiser cette première caractérisation, avec les terrains majeurs sur lesquels a pris forme notre entéléchie, fonctionnant bien plus comme un idéal régulateur que comme une institution : les droits de l'homme, l'aide humanitaire, la santé et l'environnement, la délinquance (la drogue notamment), le sport et le patrimoine culturel de l'humanité. La notion semble moins utilisée pour parler des affaires économiques où dominent plutôt des notions comme mondialisation, globalisation, nouvel ordre mondial, système international...

⁹ Dans Le Monde diplomatique, ce phénomène est moins détachable, mais le statut des articles n'est pas le même que dans Le Monde, puisqu'il s'agit plus souvent de textes d'auteurs, intellectuels et/ou porte-parole, ce qui est moins fréquemment le cas dans Le Monde qui assure un suivi quotidien des événements internationaux (ce premier traitement n'a pas permis de dissocier clairement les articles des journalistes et correspondants réguliers du quotidien et ceux d'intervenants extérieurs : points de vue, analyses, entretiens...).

¹⁰ Voir F. Chateauraynaud, Prospéro. Une technologie littéraire pour les sciences humaines, à paraître chez CNRS-Editions.

La personnalisation de l'instance est un pli discursif majeur, largement lié à la rareté des énoncés méta-discursif : la référence à un sujet moral servant de principe supérieur commun aux Etats s'accompagne de la mise en scène d'un quasi-personnage, susceptible non seulement d'agir ou de porter des responsabilités, mais d'être littéralement affecté. Ainsi, en situation de crise, la communauté internationale peut être dite « inquiète », « choquée », « perplexe », « désarmée », « exaspérée », « sourde », « disposée », « décidée »... Quelques énoncés typiques :

22/06/1996

*En Somalie, en Centrafrique, en Sierra Leone ..., l'Etat importé s'effondre sur fond de mobilisation guerrière d'une jeunesse en crise. Face à cette évolution, la **communauté internationale apparaît désemparée.***

30/08/1997

*Tenu pour responsable du nouvel enlisement que connaît le processus de paix en Angola, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita) doit faire face à la pression d'une **communauté internationale exaspérée** .*

15/05/1998

*Un pays au bord de l'explosion avec une **communauté internationale perplexe**, s'interrogeant sur les meilleurs moyens de limiter la casse sans mettre le doigt dans un engrenage, soupesant l'efficacité comparée des organisations internationales susceptibles d'intervenir ... Une diplomatie européenne qui réagit, plus vite que l'américaine, mais qui se retrouve débordée par l'activisme de Richard Holbrooke .*

La rareté relative des énoncés réflexifs ou métadiscursifs

Le premier réflexe d'une approche pragmatique est de regarder la manière dont les acteurs eux-mêmes thématisent, interrogent, façonnent, déconstruisent les entités qu'ils placent au cœur de leurs propos et de leurs dispositifs. Or, sur l'ensemble des énoncés recueillis, on trouve très peu de mise à distance ou de retour critique sur la notion de « communauté internationale ». La mise entre guillemets, par exemple, peut être un indice d'opacité ou d'opacification du thème ¹¹. Comment cette entité a-t-elle pu s'imposer comme allant de soi dans toutes les arènes où se jouent les relations internationales en suscitant si peu d'analyses et de commentaires ? Dans Le Monde diplomatique, on trouve 25 occurrences de la communauté internationale placées entre guillemets, ce qui semble relativement peu. Inexistante avant 1991, cette opacification s'intensifie au cours des années 1996 et 1999. Deux textes émergent de cette série qui pointent, dès leur titre, le caractère problématique de cette entité. Il s'agit d'abord du texte de François Gabriel Roussel intitulé « *INSAISSABLE COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE Le monde dans tous ses Etats* » (juillet 1996). L'auteur est un des rares du corpus à poser directement la question que l'on pouvait s'attendre à voir assez fréquemment formulée :

¹¹ Voir F. Récanati, *La transparence et l'énonciation*, Paris Seuil, 1979.

« [...] que désigne l'expression " communauté internationale ", derrière laquelle " on cherche à s'abriter " : l'Union européenne ? L'OTAN ? Le " groupe de contact " sur l'ex-Yougoslavie ? Les quinze ministres de la défense réunis à Paris le 3 juin 1995 ? Le Conseil de sécurité de l'ONU ? »

Le second texte de Philip S. Golub, a pour titre : « Cette communauté dite internationale » (juin 1999) :

« A quelle " communauté " se réfèrent les dirigeants politiques de l'OTAN lorsqu'ils enjoignent à Belgrade d'accepter toutes les conditions exigées par la " communauté internationale " ? A celle incarnée par l'Organisation des Nations unies (ONU) ou à la seule Alliance atlantique ? Par glissements successifs, les discours officiels occidentaux assimilent désormais l'OTAN aux institutions multilatérales et confondent les décisions de l'Alliance avec une introuvable volonté universelle. [...] Si l'on perçoit aisément l'utilité instrumentale de cette assimilation, surtout pour ceux qui désirent s'affranchir d'un système multilatéral encombrant, elle ne saurait masquer l'éclatement de cette fameuse " communauté internationale ". »

On voit clairement se dessiner dans ces deux figures de mise à distance, un schème critique selon lequel l'entité recouvre, en réalité, des rapports de puissance. L'entité ne pouvant agir par elle-même, il faut lui appliquer un principe de réalité et désigner les intérêts de ceux qui prétendent agir au nom de la communauté internationale.

Dans la série du Monde, les guillemets ne sont guère plus fréquents, mais on note deux pointes, la première dans la période 1993-1995 en pleine guerre de Bosnie, et la seconde en 1999, pendant la guerre du Kosovo. Usage fortuit ou usage contrôlé ? En général la dissémination d'une notion dans des séries publiques s'accompagne d'une disparition des guillemets. Or, les deux pointes observées plus haut montrent que, paradoxalement, la mise entre guillemets ne s'estompe pas avec le temps. Le paradoxe se dissout bien vite si l'on y regarde de plus près, car plus l'entité est utilisée à propos de situations critiques, marquées par le couple puissances/impuissances, et plus elle est facilement sujette à caution. On peut soutenir ici l'idée que la mise entre guillemets n'est qu'exceptionnellement liée à un régime discursif qui entraîne une mise à distance ou un doute sur la notion mais témoigne plutôt de l'expression d'un climat, d'une disposition collective qui pèse sur l'auteur. Les épreuves que constituent la Bosnie puis le Kosovo ont joué un rôle décisif dans cette suspicion sur la référence à une communauté internationale, ou plutôt sur la légitimité de ceux qui entendaient agir en son nom. La querelle sur le bon et le mauvais représentant est une figure classique de la théorie politique qui trouve là une extension assez logique. Mais sur l'ensemble de la série, on voit clairement s'établir le caractère incontournable de la notion. Même ceux qui tentent de la mettre à distance ou d'en dénoncer le caractère fictif ou mythique, voire manipulateur, continuent à l'utiliser et à lui attribuer des qualités et des actions. Exemple parmi des centaines :

« Ce que l'on appelle de manière un peu ambitieuse la " communauté internationale " commence seulement à découvrir le grand désordre déclenché par la fin de la guerre froide et du monde bipolaire. » (Armer l'ONU Les échecs des Nations unies en Somalie comme en Bosnie soulignent la nécessité d'un renforcement des structures de l'organisation Le Monde, 22/07/1993)

Jeux de substitution

Les entités potentiellement « concurrentes » ne réalisent pas de score notable dans les corpus étudiés, ni d'ailleurs dans l'ensemble des corpus étudiés à ce jour comme le nucléaire, la vache folle ou la crise du Kosovo : on parle parfois de la « communauté mondiale », de la « société internationale » ou de la « société mondiale » (notions surtout présentes chez les juristes ¹²), de la « communauté des nations », de la « communauté des Etats », du « concert des nations » ou, en dépit du caractère désuet de l'appellation, de la « société des nations ». Dans un grand nombre d'énoncés, qui ne sont toutefois pas majoritaires, il est facile de remplacer l'expression de communauté internationale par l'ONU ou par un centre de décision et d'action engagé dans un processus. Ainsi dans l'enchaînement suivant, la connaissance du dossier kosovar permet de substituer sans peine l'OTAN à la communauté internationale :

Le Monde, 23/01/1999

« L'UCK a démontré depuis, selon le ministre de la défense, qu'" elle est capable de modifier la réalité sur le terrain ", c'est-à-dire que l'Armée de libération du Kosovo s'est employée à occuper les espaces non tenus par l'armée yougoslave. Ce qui risque de limiter, face à une situation qui évolue sans cesse, l'aptitude de la communauté internationale " à réagir par la force " si telle devait être, aujourd'hui, sa volonté. »

La formule discursive attribue deux éléments à la communauté internationale, une aptitude et une volonté, et la définit en effet comme un centre d'action et de décision. La formule laisse simplement vide la détermination de l'instance qui prend la place de la communauté internationale. Le doute éventuel provoqué par la lecture dissociée de la phrase est en effet levé facilement par l'enchaînement des arguments. Le caractère naturel ou problématique de l'emploi de l'expression dépend du degré auquel une instance est déjà installée comme représentant possible. Mais d'autres énoncés poussent encore plus loin l'abstraction en convoquant la communauté internationale sans avoir besoin de l'ancrer sur une instance précise. C'est dans ce cas de figure que se déploie le principe de responsabilité qui sous-tend l'usage argumentatif de la notion. Par exemple, en restant sur le dossier Serbe, on peut lire :

Le Monde 25/03/2000

« Pourtant, il est temps que les Serbes choisissent : poursuivre dans leur isolement ou entrer en Europe. Il faudra donc que la communauté internationale impose ses choix à Belgrade, qu'elle soit encore plus ferme et plus dure si le pays n' évolue pas vers la démocratie. Sinon il y aura de nouveaux conflits. »

Le principe de responsabilité est le critère qui sert à fonder la logique d'inclusion / exclusion dans laquelle fonctionne la communauté internationale. La formule « au ban de la communauté internationale » est une des plus saillantes, statistiquement, sur l'ensemble des textes étudiés. L'inclusion ou l'exclusion repose sur l'affirmation d'engagements et l'évaluation des actes. Ainsi, sur un tout autre dossier, celui de la réduction des gaz à effet de serre, on peut lire :

¹² M. Chemillier-Gendreau, *Humanité et souverainetés. Essai sur la fonction du droit international*, Paris, La découverte, 1995 ; D. Colard, *La Société internationale après la Guerre froide*, Paris, Armand Colin, 1996.

12/09/2000

« Mais le déplacement de M. Jospin n'avait pas seulement un but politique interne, il avait surtout pour objectif de manifester auprès de la communauté internationale l'engagement de la France à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. »

Chaque Etat reste bien souverain, fondamentalement libre de ses décisions et de ses actes, mais sa participation à ladite communauté suppose l'exercice d'un principe de responsabilité devant les accords, les traités ou les normes élaborés au niveau international. La référence à la communauté internationale n'est pas seulement « rhétorique » puisqu'elle fournit l'instrument d'évaluation du degré de responsabilité assumé par chacun des Etats. « Ce n'est pas très responsable », « c'est irresponsable », « faire preuve d'irresponsabilité », toutes ces formules critiques ont cours dès lors qu'un Etat rompt le contrat de responsabilité qui le lie aux autres, soit en invoquant des raisons internes, soit en opposant ses propres intérêts, soit encore en basculant dans un pur rapport de force (on lance alors un « défi à la communauté internationale », autre formule très frayée). La référence à notre fiction est donc absolument nécessaire pour tous les actes qui vont de la vigilance à la condamnation, en passant par l'alerte et la critique. Ces actes prennent appui sur une attente légitime de comportement, analogue à celle qui a cours dans toute forme de contrat. C'est parce qu'ils violent sans cesse cette logique de responsabilité, que les Etats-Unis – mais aussi la Russie dans le cas de la Tchétchénie, Israël dans le conflit des territoires occupés, ou encore la France lorsqu'elle reprend ses essais nucléaires (1995) – donnent prise à de virulentes attaques. Les principes de légitimité brandis dans les déclarations ou lors de tentatives de négociations sont bradés au profit d'intérêts ou de rapports de forces sur lesquels les autres Etats ne peuvent agir. La critique radicale prolonge cette mise en cause en déconstruisant l'association entre Etats-Unis et démocratie.

Cette tension fait l'objet de multiples formulations. Par exemple dans un entretien accordé au Monde, le 13/04/1999, en pleine guerre du Kosovo, Bertrand Badie analyse les choses ainsi :

« Ne peut-on craindre un monde où le plus fort imposerait ce qui entre ou n'entre pas dans la catégorie des droits universels protégés ?

Ce risque est évident. Car la responsabilité dont je parle et la communauté internationale que je postule ne sont encore ni l'une ni l'autre institutionnalisées. Les Etats qui agissent comme les bras séculiers d'une communauté internationale depositaire des valeurs universelles prennent aussi en compte leurs intérêts nationaux. Ils revendiquent ipso facto un droit de décision pour ce qui relève de l'intervention et ce qui en est exclu. C'est déjà le cas : observez la différence entre le traitement de la question kosovare et de la question kurde ou palestinienne par les Etats-Unis. Pourtant, on vous sent plutôt en empathie avec l'idée d'une érosion des souverainetés nationales.

Oui, parce qu'à côté des risques évoqués il y a une prise de conscience générale de la notion de droit universel. Je suis frappé du fait que chez ceux qui dénoncent les frappes de l'OTAN, on sent un malaise. Les souverainistes ont mauvaise conscience. Il y a vingt ans, c'eût été impensable. Le devoir d'agir face à la barbarie devient un acquis pratique, qui se conjugue avec la constitution du Tribunal pénal international et la judiciarisation du système international. »

Cette intervention condense l'essentiel des tensions portées par la référence à la communauté internationale : à la « Realpolitik » s'oppose une reconstruction morale et juridique des relations internationales, qui fait appel à la fois à l'idée de responsabilité et à celle d'un droit universel. Les souverainistes apparaissent ici comme rétrogrades, faisant obstacle à la formation de la nouvelle configuration. On note que Badie ne considère pas l'ONU comme la forme institutionnelle de la

communauté internationale, précisément parce que cette instance est discréditée, ne donne plus prise, faisant constamment le jeu des mêmes grandes puissances – ce qui conduit selon lui, en interne, à des replis identitaires facteurs de tensions et de crises. C'est une des interprétations courantes de l'islamisme radical et de multiples néo-nationalismes qui poussent un peu partout sur la planète. On peut toujours appréhender ces discours comme des blocs de lieux communs, mais précisément, cette idée de « lieu commun » ne doit pas être entendue négativement : c'est bien à l'émergence d'une nouvelle topique que visent les différentes prises de parole. Le Tribunal Pénal International auquel s'opposent les Etats-Unis, anticipant aux yeux de nombreux commentateurs, de futurs procès liés à leurs interventions dans le monde, constitue un dispositif majeur de ce point de vue, puisqu'il rend possible le déroulement de l'épreuve de responsabilité, permettant de passer de la simple désapprobation morale à la sanction judiciaire. On sait que la création de la Cour pénale internationale a été entérinée le jeudi 11 avril 2002 par les Nations-Unies. La dépêche suivante mérite d'être citée in extenso :

« Le refus de Moscou, Pékin et Washington de reconnaître la compétence de cette nouvelle juridiction limite la portée de l'événement. [...] Le nombre total de pays ayant ratifié le traité est donc désormais de 66, soit six de plus que le nombre requis pour que le traité entre en vigueur, le 1er juillet prochain. Les dix pays - la Bosnie, la Bulgarie, le Cambodge, le Congo, l'Irlande, la Jordanie, la Mongolie, le Niger, la Roumanie et la Slovaquie - ont agi de concert pour que le mérite d'avoir permis l'entrée en vigueur du traité ne revienne à aucun d'eux en particulier. Kofi Annan, secrétaire général de l'Onu, déclare que « le vieux rêve d'une cour pénale internationale permanente est devenu réalité », appelant d'autres pays à « franchir le pas de la ratification ». Le gouvernement allemand, par la voix de Herta Daeubler-Gmelin, ministre allemande de la Justice, a pour sa part « appelé les Etats-Unis, la Chine et la Russie à apporter leur soutien à la nouvelle juridiction », car « les traités internationaux doivent aussi s'appliquer aux nations les plus grandes. Pour cette raison, il est inacceptable que les Etats-Unis, la Chine et la Russie restent à l'écart" Pourtant, les trois pays, membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU, ont « obstinément protégé leur souveraineté ». L'administration américaine n'a pas caché « son hostilité à cette nouvelle juridiction internationale, craignant que des Américains en activité à l'étranger ne fassent l'objet de poursuites fondées sur des accusations sans substance ou d'ordre purement idéologique ». Les représentants républicains au Congrès ont multiplié les dispositions législatives pour éviter toute implication des Etats-Unis dans la CPI, allant jusqu'à interdire tout contact de Washington avec la juridiction internationale ou à menacer d'utiliser la force pour libérer des citoyens américains qui seraient déférés devant elle. Le gouvernement travailliste israélien au pouvoir lors de la négociation du traité avait suivi l'administration Clinton et l'avait donc signé. Mais il ne l'a pas ratifié. Aucun pays arabe non plus, à l'exception de la Jordanie. Etablie à La Haye, la Cour devrait être en état d'agir en 2003. Mais elle ne pourra pas traiter de crimes antérieurs au 1er juillet 2002. La nouvelle juridiction ne sera compétente que lorsque des pays seront dans l'incapacité ou se refuseront à juger des individus accusés des crimes les plus graves : génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et toute autre violation des droits de l'Homme. La cour peut être saisie par n'importe quel pays ayant ratifié le traité et par le secrétaire général de l'ONU. Ses 18 juges sont élus pour un mandat unique de neuf ans, aucun pays ne pouvant être représenté par plus d'un juge. Les Etats membres de la Cour éliront un procureur indépendant à la majorité absolue pour un mandat de neuf ans. Ce procureur est habilité à engager des enquêtes lorsque des éléments à charge suffisants sont réunis. Le principe d'une telle instance internationale avait été avancé pour la première fois en 1872 par Gustave Moynet, de la Croix-Rouge genevoise, à la suite d'atrocités commises durant la guerre franco-prussienne de 1870. Mais l'idée a surtout fait son chemin après la mise sur pied du tribunal de Nuremberg pour juger les criminels nazis à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. L'impulsion finale a été donnée

par le Conseil de sécurité de l'Onu lorsqu'il a institué des tribunaux temporaires pour traiter des crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda. L'existence de la nouvelle cour est censée supprimer la nécessité de tribunaux ad hoc à l'avenir. »

Extension progressive bien au-delà du cadre classique des relations diplomatiques

28/06/2000

En proclamant que " le génome humain, dans son sens symbolique, est patrimoine de l'humanité ", la Déclaration sur le génome humain, approuvée par les Nations unies en 1998, ne signifie pas seulement que les recherches en génétique humaine, en tant qu'elles touchent aux processus de vie, requièrent des exigences éthiques particulières. Elle suggère également un droit universel au partage des bienfaits tirés de ces recherches. A ces questions, et bien d'autres, que ne manquera pas de soulever la génétique humaine, c'est à la communauté internationale d'apporter les réponses. Des réponses qui tiennent compte de la diversité des intérêts en jeu tout en faisant de l'éthique un arbitre entre économie et science .

Alarme démographique

15/02/1999 Les fonds manquent pour contrôler l'évolution de la population mondiale, estime l'ONU. Etablir un premier bilan de la Conférence du Caire de 1994, préparer la session spéciale de l'ONU sur la population qui aura lieu en juin, et lancer un cri d'alarme à la communauté internationale, qui ne respecte pas ses engagements : tels étaient les objectifs de la Conférence de La Haye, qui a réuni du lundi 8 au vendredi 12 février plus de 1 500 délégués de 180 pays, sous la houlette du Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap) .

Les actions les plus fréquemment attribuées à la CI

Les actions les plus communément imputées à la communauté internationale se déploient sur toute une gamme qui redoublent ses différents modes d'existence : elle se mobilise, prend des décisions (c'est dans ce cas qu'elle rejoint le plus directement son organe, l'ONU), s'émeut ou se scandalise (elle est plus proche ici de l'« opinion »), elle reconnaît (des droits, des efforts, des situations d'urgence). Dès lors que l'on choisit, à l'opposé de tout réductionnisme, d'être attentif aux agencements et aux figures dans lesquels est plongée notre entité, on doit s'efforcer d'en restituer toute la complexité – ce qui, naturellement, rend difficile toute restitution synthétique à partir de quelques formules. Par exemple, de multiples formules liant la communauté internationale à une action sont en réalité des exigences ou des impératifs : « la communauté internationale doit réagir », « il faut que la communauté intervienne », « X demande à la communauté internationale de dénoncer Y ». Il reste que le régime énonciatif qui sous-tend ces formules repose sur l'imputation d'une capacité d'action ou de réaction : la communauté internationale n'y figure pas comme supérieur commun idéalisé mais comme véritable puissance d'action capable de transformer les situations : ramener le calme, réduire les inégalités ou les nuisances, imposer de nouvelles normes ou de nouveaux dispositifs, aider les faibles à renverser les forts, accroître les chances de développement des pays les plus pauvres... C'est donc toute une sociologie de la mobilisation internationale qui est convoquée à travers ces énoncés. L'oeil de la communauté internationale

suppose, en amont des réactions et des commentaires publics, des acteurs capables de lancer une alerte, de faire passer une information, de dénoncer une situation, de témoigner d'un état de choses. Parmi ces acteurs qui mettent en alerte la communauté internationale, il faut compter les observateurs ceux qui officient pour le compte d'organismes internationaux ou d'organisations non-gouvernementales. La diversité des formes de présence sur le terrain, de délégation et de modalités d'accès à la « scène internationale » :

03/03/1999

« Selon un communiqué publié par Ketumile Masire, le chef des observateurs du Commonwealth, " le retour du Nigeria à la démocratie sera une étape significative pour ce pays, pour l'Afrique et la communauté internationale. " Le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, s'est " félicité du fait que la population du Nigeria ait saisi l'occasion de voter pour un gouvernement démocratique ", tout en espérant que les " allégations " de fraude feront l'objet d'une " enquête approfondie ". »

26/02/2000

« Au Congo-Brazzaville, les douloureuses cicatrices d'un drame humanitaire " Des dizaines de milliers de viols ", selon l'ONU Le coordinateur humanitaire de l'ONU pour le Congo, Bill Paton, qui a dressé, lundi 21 février à Genève, un bilan de la situation dans le pays, a dénoncé le " manque d'intérêt " de la communauté internationale pour le pays déchiré par les combats entre l'armée et les milices. »

Au-delà du cynisme et de la morale

Dès lors que la communauté internationale est constituée comme sujet, elle fait l'objet d'intenses critiques, notamment quant à son inaction (le cas du Rwanda étant particulièrement saillant), son indifférence ou son aveuglement, sa démobilisation, son retard à prendre des mesures ou des résolutions, sa soumission aux intérêts des grandes puissances. Mais ce que l'on voit monter dans les dernières années, c'est une critique générale de la prétention de certains Etats, et notamment des Etats-Unis, à incarner, dans toute situation, la communauté internationale. Tentation forte et durable qui s'est encore affirmée au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Il reste que, statistiquement parlant, la figure dominante qui émerge des énoncés critiques vis-à-vis de la communauté internationale, est celle de l'inaction :

24/03/2000

« Privation d'une patrie : elle racontent comment, à l'époque de l'occupation israélienne, elles cachaient sous leur large robe leurs drapeaux palestiniens. Privation de toit surtout : ces mères incarnent la deuxième génération des réfugiés des combats de 1948. Tsova, Derafat, Saris, Deir Ayoub : toutes ont gardé la nostalgie de leurs villages d'origine, en Israël, et de leurs maisons rasées par l'armée israélienne. Elles ne comprennent pas l'inaction de la communauté internationale, si prompte à intervenir au Koweït, par exemple. " Pourquoi deux poids, deux mesures ? ", interroge une religieuse chrétienne, venue de Gaza pour voir le pape et qui se fait leur interprète. »

11/10/2000

« Si, aujourd'hui, il y a une telle violence et une telle colère chez les Palestiniens, elle est due en grande partie à la lâcheté et à l'incurie de la communauté internationale. »

Autre exemple de figure critique basée sur l'omniprésence de rapports de force, le texte suivant fait référence à la « honte », signe que son auteur maintient malgré tout un point d'appui moral tout en développant une vision plus-que-sombre (ici à l'occasion du naufrage de l'Erika) :

16/12/1999

Comment ne pas mettre en regard la munificence des " majors " du pétrole ou la vie tapageuse de richissimes armateurs de légende et le visage hagard de ces rescapés, emmitouflés dans de simples couvertures après un sauvetage héroïque, venus du lointain sous-continent indien et dont certains - un comble ! - ont été placés en garde à vue. Le pitoyable naufrage du géronte Erika, qui, après être passé de mains panaméennes en registres d'autres nations qui font honte à la communauté internationale, n'est que la partie visible d'un commerce totalement ouvert à la concurrence. La mer n'a pas attendu Seattle pour être le théâtre d'une mondialisation où les équipages du tiers-monde sont devenus la force de travail bon marché d'un capitalisme planétaire florissant. »

Les logiques qui accompagnent l'entrée en scène de nos entités sont un peu toujours les mêmes : appels, soutiens, pressions, décisions. Les jeux de langage par lesquels nous appréhendons les relations internationales, témoignent d'une sorte d'indécidabilité entre rapports de forces et rapports de légitimité : tout est passage de relais, passation, transition, transfert, report, déplacement de forces et de ressources entre des macro-acteurs qui oscillent en permanence entre puissance et impuissance, autorité et calcul intéressé, alliance et rivalité. Autrement dit – et l'exemple de l'usage des guillemets le montre clairement – il ne sert à rien d'entreprendre de déconstruire toutes ces notions comme autant de fictions ou d'abus de langage, puisqu'elles forment un cadre cohérent dans lequel pensent et agissent des foules d'acteurs hétérogènes. Autrement dit, on ne peut disqualifier d'emblée les énoncés contenant une « communauté internationale » en les épinglant comme absurdes ou logiquement impossibles. Sans considérer comme allant de soi l'idée qu'il existe une communauté internationale, il nous faut regarder plutôt les moyens que se donnent les protagonistes pour la lier de manière cohérente – selon des formes de cohérence qui ne relèvent pas de la logique formelle mais de l'action historique – à des récits et des argumentations qui font sens dès lors qu'ils articulent expériences et jugements. Double test auquel se livrent les auteurs-acteurs : évaluer la tangibilité des expériences à un niveau d'action délocalisée ou pour le moins faisant passer d'une localité à une multiplicité de localités – multiplicité résumée par l'unicité supposée d'une scène internationale - ; évaluer la pertinence de jugements prononcés dans un monde d'entités abstraites et dont il faut trouver précisément des représentants, des incarnations historiques.

Il y a plusieurs façons de distribuer les courants et les écoles, les traditions et les paradigmes. Mais, pour ce qui nous concerne, on peut distinguer deux sociologies entre lesquelles se partagent les choix de description et d'analyse : une sociologie cynique pour laquelle tout n'est, au fond, que rapport de forces et d'intérêts, et une sociologie morale, pour laquelle l'essentiel se joue dans les rapports de légitimité et les instances morales auxquelles ont recours les personnes et les groupes.

Ni moralistes, ni cyniques, les personnes et les groupes qui en appellent à la communauté internationale cherchent à se doter de cadres de jugement et d'action capables de surmonter les tensions inextricables dans lesquelles ils sont pris. Il ne suffit pas qu'une possibilité de transformation soit énoncée pour qu'elle soit performative : encore faut-il lui donner corps dans une série d'épreuves, lesquelles engendrent une configuration critique. Cette configuration critique produit, à chaque fois, une place, celle d'un juge supérieur commun, place que peuvent emprunter, potentiellement, tous les protagonistes. C'est au fond à l'organisation collective d'une interchangeabilité des rôles – au sens de Mead – que l'on assiste à travers les mobilisations de la communauté internationale. Il ne s'agit pas d'imposer une morale, mais de permettre que cette place soit occupée sans être monopolisée.

06/07/2000

En Tchétchénie, le pire. Beaucoup de raisons sont bonnes pour critiquer le droit d'ingérence : crainte d'une unique police mondiale, de fièvres d'angélisme, de nouvelles croisades pour le Bien, menées par l'hyper-puissance du " nouvel ordre mondial " ou par une Europe saisie d'arrogance moralisatrice, bref le spectre d'une restauration d'une manière de prépondérance néocoloniale, etc. Pourtant, depuis 1945, l'idée que la communauté internationale se doit de tenter d'apaiser les feux de la planète est à l'ordre du jour. Mais un pays échappe au programme : la Russie. Le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a pu parler d'une " guerre coloniale " en Tchétchénie, tout en assurant, dans le même souffle, respecter les " affaires intérieures " russes. Beaucoup de ses homologues font pire, qui répercutent les mensonges du Kremlin sur la " fin " de ses bombardements ou ses " opérations antiterroristes " (menées à coups de missiles). Dans cet exercice peu glorieux, la palme du cynisme revient sans doute au ministre italien des affaires étrangères. »

Face à des asymétries de prise et des rapports de force intangibles, hors de portée de l'action et du jugement, le soupçon de cynisme est permanent. On note dans l'éditorial précédent, comment la référence au cynisme des dirigeants convoque son contraire, l'angélisme. La montée en généralité, l'opacité des centres de décision, la longue chaîne des intermédiaires mobilisés par toute action, le spectacle désarmant de scènes de misère et de violence, de conflits et de catastrophes, créent les conditions d'une vision noire du monde contre laquelle tentent d'œuvrer, au bord du déséquilibre, de multiples protagonistes. Le repli dans la dénonciation radicale, transformée en machine critique faisant feu de tous bois, est une posture commune en la matière, opposée point par point au volontarisme humanitaire, généralement lié à des options religieuses. Il reste que des alertes passent, des causes se constituent, des modifications ont lieu.

Dans un texte intitulé « De l'anarchie à l'ordre mondial : sept modèles pour penser les relations internationales » (Esprit, mai 2001, p. 153-157), Michael Walzer plaide pour un pluralisme, c'est-à-dire une pluralité d'agents concourant à assurer trois buts décisifs pour la « société civile internationale » : la paix, l'égalité et l'autonomie. Le « rêve d'un agent unique – despote éclairé, imperium civilisateur, avant-garde communiste, Etat mondial – est une illusion, écrit-il ». En même temps Walzer reconnaît que la diversité des agents (organismes internationaux, Etats, communautés régionales, ONG, fédérations et groupes de citoyens) pose le problème de l'instance d'arrêt des conflits éventuels, même si, optimiste, il pense que les guerres entre Etats et au sein des Etats seront rares dans une société internationale dont le tissu sera plus dense » : « le danger de tous les régimes décentrés et multcentrés est que personne n'arrête l'atrocité ». Comme il n'y a pas véritablement

d'agent assigné, aucune responsabilité singulière, tout dépend des modes d'action et des débats politiques, ce qui peut occasionner de sérieux « retards » dans l'action. La référence à une communauté internationale tendrait ainsi à jouer le rôle d'une instance fictive contraignant des acteurs divers à la mobilisation et évitant de laisser les interventions au seul arbitraire des jeux d'intérêt. Mais cette figure ne peut marcher et s'allier sans trop de difficulté au modèle pluraliste défendu par Walzer, que si la place de la communauté internationale est en quelque sorte laissée libre et peut être saisie à tout moment par des coalitions d'acteurs capables de déployer l'ensemble des actions nécessaires, de la vigilance à la normalisation, en passant par la critique et le procès ¹³.

¹³ Sur cet ensemble de régimes ou configurations, voir F. Chateauraynaud et D.Torny, Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, Paris, EHESS, 1999.

Annexe 1

Les crises et conflits cités dans les deux principaux corpus

Bien qu'elles fournissent des indications fortes sur les différentes crises qui ont mobilisé la communauté internationale depuis les 20 dernières années, ces données ne sont qu'indicatives. En effet, d'un côté des expressions plus complexes (« la guerre qui a ravagé l'Afghanistan » ou « le conflit inépuisable qui ronge le Proche-Orient ») ne sont pas prises en compte ; de l'autre, de multiples conflits sont régulièrement rappelés ou remis en scènes en tant que précédents, sans faire l'objet de développements spécifiques. On ne peut guère prendre appui sur les noms de pays qui peuvent figurer à des titres très divers dans les textes. L'ensemble des cas de figure étant soumis aux mêmes règles d'exploration et de calcul, on obtient néanmoins une carte globale assez représentative des crises qui ont secoué le monde et qui ont fait l'objet de mobilisations, de polémiques et de décisions internationales. Les regroupements utilisés ne sont pas « homogènes » : il y a à la fois des conflits saillants et des conflits rampants ou durables, des belligérants « bien identifiés » (conflit israélo-palestinien) et des régions, foyers ou zones de tensions... La fonction des tableaux ci-dessous, livrés à l'état brut, est surtout de rendre tangibles les séries d'événements et de processus qui sous-tendent les documents étudiés.

NB On utilise 4 points d'appui principaux pour opérer les regroupements : guerre, conflit, crise et problème. Pour qu'un « conflit » soit isolé comme un dossier distinct dans les tableaux suivants, il faut qu'il recueille au moins 3 occurrences. Il faut encore distinguer certaines appellations génériques (« guerre dans les Balkans » ou « crise centraméricaine »).

Dans Le Monde diplomatique

| | | |
|----------------------------|---|---|
| Golfe : 181 | | |
| | Guerre du Golfe 174 | guerre du Golfe 99 crise du Golfe 47 invasion du Koweït 13 conflit du Golfe 8 crise irakienne 3 crise koweïtienne 2 problème irakien 1 crise du Koweït 1 |
| | Conflit irako-iranien : 7 | conflit irako-iranien 3 guerre irako-iranienne 3 guerre irano-irakienne 1 |
| Proche-Orient : 104 | Générique : 20 | conflit du Proche-Orient 13 crise du Proche-Orient 4 guerre au Proche-Orient 2 conflit au Proche-Orient 1 |
| | Conflit israélo-palestinien : 39 | problème palestinien 30 conflit israélo-palestinien 6 conflit palestinien 1 guerre israélo-palestinienne 1 problème des Palestiniens 1 |
| | Conflit israélo-arabe : 27 | conflit israélo-arabe 23 guerre israélo-arabe 3 problème juif 1 |

| | | |
|---------------------|---------------------------|---|
| | Liban : 18 | guerre du Liban 7 guerre au Liban 5 conflit libanais 3 problème libanais 1 crise libanaise 1 crise du Sud-Liban 1 |
| | Kurdes : 3 | problème kurde 3 |
| Balkans : 94 | Générique : 46 | crise yougoslave 24 conflit yougoslave 10 guerre en Yougoslavie 4 guerre balkanique 5 guerre civile en Yougoslovie 3 |
| | Bosnie : 18 | guerre en Bosnie 5 conflit bosniaque 5 guerre en Bosnie-Herzégovine 4 crise bosniaque 2 conflit en Bosnie 2 |
| | Kosovo : 22 | crise du Kosovo 8 guerre du Kosovo 5 guerre au Kosovo 3 conflit du Kosovo 2 conflit au Kosovo 2 problème du Kosovo 2 |
| | Autres : 8 | conflit serbo-croate 2 guerre en Serbie 1 guerre en Croatie 1 problème monténégrin 1 conflit en Vojvodine 1 problème albanais 1 crise macédonienne 1 conflit croato-musulman 7 |
| Asie : 44 | | |
| | Karabakh : 14 | conflit du Karabakh 8 guerre du Karabakh 2 guerre du Haut-Karabakh 1 problème du Karabakh 2 crise du Haut-Karabakh 1 |
| | Afghanistan : 7 | Conflit afghan 3 crise afghane 2 problème afghan 1 conflit soviéto-afghan 1 |
| | Cambodge : 7 | conflit cambodgien 2 crise cambodgienne 2 problème cambodgien 2 problème kampuchéen 1 |
| | Tchéchénie : 5 | guerre en Tchéchénie 2 guerre de Tchéchénie 1 guerres en Tchéchénie 1 cas tchéchène 1 |
| | Timor-Oriental : 3 | problème du Timor-Oriental 3 |

| | | |
|------------------------------------|----------------------|---|
| | Autres : 8 | conflit tadjik 1 problème tamoul 1 crise indonésienne 1 conflit vietnamien 1 conflit indo-chinois 1 conflit sino-soviétique 1 guerre du Bangladesh 1 problème du Cachemire 1 |
| Afrique : 31 | | |
| | Rwanda : 5 | crise rwandaise 3 problème Hutus-Tutsis 1 guerre du Rwanda 1 |
| | Sahara : 8 | conflit saharien 3 conflit du Sahara occidental 2 conflit au Sahara occidental 1 problème du Sahara 1 conflit touareg 1 |
| | Congo : 5 | conflit congolais 2 guerre du Congo 1 guerre du Congo-Brazzaville 1 conflit au Congo 1 |
| | Namibie : 4 | problème namibien 2 conflit namibien 1 problème de la Namibie 1 |
| | Autres : 9 | crise tchadienne 2 conflit burundais 1 conflit éthio-érythréen 1 problème sud-africain 1 crise somalienne 1 guerre en Somalie 1 crise burundaise 1 conflit du Biafra 1 |
| Amérique centrale : 14 | Générique : 7 | crise centraméricaine 5 crise mexicaine 1 crise panaméenne 1 |
| | Salvador : 4 | guerre au Salvador 3 problème salvadorien 1 |
| | Chiapas : 3 | guerre au Chiapas 1 problème du Chiapas 1 conflit du Chiapas 1 |
| Autres (non regroupés) : 10 | | crise haïtienne 2 guerre des Malouines 2 conflit espagnol 1 crise canadienne 1 conflit chypriote 1 crise brésilienne 1 problème canadien 1 problème québécois 1 |

Dans Le Monde

| | | |
|------------------------|--------------------------------------|--|
| Golfe : | | |
| | Guerre du Golfe | guerre du Golfe 331 crise du Golfe 301 invasion du Koweït 141 crise irakienne 39 conflit du Golfe 38 hostilités dans le Golfe 8 conflit irako-koweïtien 4 crise du Koweït 4 problème du Golfe 3 crise Irak-ONU 2 conflit américano-irakien 1 conflit du Koweït 1 conflit irakien 1 crise Irak-Koweït 1 crise irako-américaine 1 crise koweïtienne 1 guerre au Koweït 1 guerre en Irak 1 guerres du Golfe 1 problème du Koweït 1 problème irakien 1 problème koweïtien 1 |
| | Conflit irano-irakien | conflit Iran-Irak 9 conflit irano-irakien 5 guerre irano-irakienne 3 conflit Irak-Iran 2 conflit irako-iranien 2 guerre irako-iranienne 1 |
| | | conflit au Moyen-Orient 3 guerre au Moyen-Orient 2 problème du Moyen-Orient 2 guerre au Yémen 1 |
| Proche-orient : | Générique : | conflit du Proche-Orient 5 crise du Proche-Orient 3 problème du Proche-Orient 3 conflit au Proche-Orient 1 |
| | Conflit israélo-palestinien : | problème palestinien 46 conflit israélo-palestinien 28 problème israélo-palestinien 7 crise israélo-palestinienne 1 problème de la Palestine 1 |
| | Conflit israélo-arabe : | conflit israélo-arabe 64 guerre israélo-arabe 12 conflit arabo-israélien 6 problème israélo-arabe 5 guerre du Kippour 2 Guerre des Six-Jours 1 |

| | | |
|------------------|--------------------|--|
| | Liban : | crise libanaise 16 guerre au Liban 16 conflit libanais 6 conflit au Liban 4 crise du Liban 3 problème du Liban 3 problème libanais 4 problème du Hezbollah 1 conflit libano-syrien 1 |
| | Autre : | crise jordanienne 1 |
| | Kurdes : | problème kurde 20 problème des Kurdes 4 conflit kurde 2 |
| Balkans : | Générique : | crise yougoslave 79 conflit yougoslave 52 guerre en Yougoslavie 16 problème yougoslave 10 guerre balkanique 7 guerre des Balkans 4 crise balkanique 3 conflit balkanique 2 conflit des Balkans 2 conflit en Yougoslavie 2 problème balkanique 1 problème de la Yougoslavie 1 problème des Balkans 1 problème en Yougoslavie 1 |
| | Bosnie : | guerre en Bosnie 112 conflit bosniaque 69 guerre en Bosnie-Herzégovine 52 conflit en Bosnie 20 conflit en Bosnie-Herzégovine 33 crise bosniaque 35 problème bosniaque 10 problème de la Bosnie 2 problème en Bosnie 1 |
| | Kosovo : | guerre du Kosovo 46 crise du Kosovo 42 problème du Kosovo 31 guerre au Kosovo 29 conflit du Kosovo 28 conflit au Kosovo 16 conflit kosovar 1 crise kosovare 1 problème au Kosovo 2 problème au Kosovo-Metohija 1 problème kosovar 3 |

| | | |
|--------------------------|----------------------|--|
| | Autres : | guerre en Croatie 23 conflit croato-bosniaque 2 conflit croato-musulman 2 conflit en Croatie 9 conflit serbo-croate 5 crise albanaise 4 crise de la Krajina 1 crise serbe 1 guerre des Serbes 3 guerre en Krajina 1 guerre en Macédoine 1 guerre en Serbie 5 guerre en Slovénie 1 problème albanais 2 problème croate 1 problème de la Krajina 8 problème de la Macédoine 1 problème serbe 1 problème serbo-croate 1 problème slovène 1 |
| Russie et ex URSS | | |
| | Tchéchénie : | guerre en Tchéchénie 29 conflit en Tchéchénie 7 crise tchéchéne 8 problème tchéchéne 1 |
| | Autres | guerre du Caucase 2 conflit en Ossétie 1 guerre du Caucase 1 crise du Caucase 2 conflit tadjik 1 problème tadjik 1 guerre au Tadjikistan 1 |
| | Karabakh : | conflit du Haut-Karabakh 11 conflit du Karabakh 2 problème du Haut-Karabakh 2 problème du Nagorny-Karabakh 1 conflit du Karabakh 2 conflit du Haut-Karabakh 2 guerre du Karabakh 1 guerre du Karabakh 2 problème du Haut-Karabakh 1 |
| | | crise russe 7 guerre de la Russie 1 problème du Kremlin 1 guerre du Kremlin 1 |
| Asie : | | |
| | Afghanistan : | conflit afghan 4 problème afghan 1 crise afghane 1 |

| | | |
|--|-------------------------|--|
| | Cambodge : | guerre du Cambodge 1 crise cambodgienne 2 conflit cambodgien 5 problème cambodgien 5 crise du Cambodge 1 crise du Cambodge 2 conflit cambodgien 4 crise cambodgienne 2 guerre au Cambodge 1 conflit du Cambodge 1 problème du Cambodge 2 crise cambodgienne 1 problème cambodgien 1 problème des Khmers rouges 1 |
| | Timor-Oriental : | problème timorais 1 conflit timorais 1 crise timoraise 2 crise du Timor 4 conflit du Timor-Oriental 1 problème timorais 2 conflit du Timor-Oriental 1 problème des Timorais 1 |
| | Autres : | conflit indochinois 3 crise indochinoise 1 problème vietnamien 1 conflit sino-soviétique 1 guerre du Bangladesh 2 crise indochinoise 2 crise sino-américaine 1 problème de la Birmanie 1 conflit du Cachemire 1 guerre au Cachemire 2 conflit du Cachemire 3 Conflit au Cachemire 1 guerre du Cachemire 1 problème du Cachemire 4 conflit sino-soviétique 1 problème du Tibet 1 problème tibétain 1 crise tibétaine 1 crise du Tibet 1 crise coréenne 5 crise nord-coréenne 2 conflit indochinois 1 problème de la Corée du Nord 1 crise coréenne 4 crise thaïlandaise 1 crise thaïlandaise 1 crise indonésienne 1 |

| | | |
|---|-------------------------|---|
| | Autres (suite) : | conflit somalien 1 crise Somalienne 1 conflit Hutu/Tutsi 1 guerre du Rwanda 1 crise sierra-léonaise 1 guerre au Soudan 1 guerre au Liberia 1 guerre du Soudan 1 guerre du Liberia 1 guerre du Kivu 2 guerre des Banyamulenges 1 conflit du Kivu 1 guerre du Biafra 2 guerre du Rif 1 |
| Amérique centrale et Amérique du Sud : | Générique : | |
| | Salvador : | problème du Salvador 1 guerre au Salvador 1 |
| | Chiapas : | conflit du Chiapas 1 crise du Chiapas 1 |
| | Autre : | guerre au Nicaragua 1 crise mexicaine 1 crise mexicaine 1 crise mexicaine 19 crise mexicaine 4 conflit colombien 1 conflit colombien 1 problème cubain 1 problème au Chili 1 problème brésilien 1 crise mexicaine 5 crise brésilienne 4 crise argentine 1 |
| Autres (non regroupés) : | | conflit des Malouines 1 guerre des Malouines 4 problème des Kouriles 1 crise haïtienne 4 crise haïtienne 14 problème haïtien 4 problème chypriote 3 problème corse 1 crise comorienne 1 conflit gréco-turc 1 |

Annexe 2

Comparaison des réseaux associés de la mondialisation et de la communauté internationale.

Deux univers rhétoriques tendent à s'opposer, celui qui porte la communauté internationale comme régime de responsabilité pesant sur les Etats, et notamment les Etats du Nord, et celui de la mondialisation, comme déploiement des nouvelles forces du capitalisme. Pour mener cette comparaison de manière cohérente, il faut naturellement prendre appui sur une même période – puisque la communauté internationale est installée depuis plus longtemps dans les discours publics – même si le terme même de « mondialisation » n'est pas en soi une création : l'économie la plus vulgarisée parlait volontiers de mondialisation des échanges, mais précisément, ils s'agissait de la mondialisation de quelque chose et non de la mondialisation tout court.

Le monde diplomatique utilisait volontiers la notion de « nouvel ordre mondial », dont le succès relatif à la fin des années 80 et au début des années 90, est clairement supplanté à partir de 1998 par le thème de la mondialisation. On constate une montée en puissance de ce thème à partir de 1992. On compare donc les deux têtes de réseaux à partir de janvier 1992.

| Communauté internationale (527 occ) 30 premiers éléments du réseau (1992-2000) | | Mondialisation + Globalisation (67 occ) | |
|--|-----|--|----|
| ETAT-CENTRAL@ | 132 | LA-PLANETE@ | 42 |
| ONU@ | 108 | femmes | 14 |
| Pays | 96 | heure | 12 |
| BOSNIE@ | 93 | EUROPE@ | 11 |
| LA-PLANETE@ | 89 | pays | 11 |
| ETATS-UNIS@ | 73 | gouvernements | 10 |
| EUROPE@ | 65 | Etats | 10 |
| <i>Guerre</i> | 61 | ETAT-CENTRAL@ | 9 |
| <i>Paix</i> | 57 | ENTREPRISES@ | 9 |
| Etats | 52 | projet | 9 |
| <i>Président</i> | 43 | information | 9 |
| ELECTIONS@ | 39 | travail | 9 |
| <i>réfugiés</i> | 39 | communication | 8 |
| VICTIMES@ | 37 | économie | 8 |
| <i>crise</i> | 37 | culture | 7 |
| POPULATION-GENERALE@ | 33 | intérieur | 7 |
| <i>régime</i> | 33 | droits | 7 |
| <i>Kosovo</i> | 32 | rapport | 7 |
| <i>Rwanda</i> | 31 | LE-PAPE@ | 6 |
| <i>peuple</i> | 30 | ONU@ | 6 |
| <i>Afrique</i> | 30 | Valeurs | 6 |
| <i>indépendance</i> | 30 | Paris | 6 |
| <i>soutien</i> | 29 | capital | 6 |
| LES-MILITAIRES@ | 28 | sens | 6 |
| ISRAEL@ | 28 | marchés | 6 |
| <i>droits de l'homme</i> | 28 | idéologie | 6 |
| SERBES@ | 27 | cultures | 6 |
| ELITES@ | 26 | capitiaux | 6 |
| <i>intervention</i> | 26 | fragmentation | 6 |
| <i>plan</i> | 26 | échanges | 6 |

Ce genre de test est toujours au bord de l'artefact – puisque le corpus est constitué à partir de la communauté internationale. Mais, précisément, placée sur le terrain de cette dernière, la mondialisation fait poindre un réseau de thèmes et de personnages totalement différent. La forte présence des femmes dans le réseau de la mondialisation est intrigante – la place de l'heure l'est un peu moins puisqu'elle provient de la formule « à l'heure de la mondialisation » très tôt frayée dans les discours.

Dans Le Monde, le thème de la mondialisation est plus long à s'installer : on en compte 19 occurrences pour les deux années 1995-1996. La comparaison est plus intéressante si l'on prend les quatre dernières années.

| Communauté internationale (3306 occ) 30 premiers éléments du réseau (1997-2000°) | | Mondialisation + Globalisation (188 occ) | |
|--|-----|--|-----------|
| ETAT-CENTRAL@ | 562 | LA-PLANETE@ | 87 |
| Kosovo | 553 | ETAT-CENTRAL@ | 29 |
| pays | 520 | pays | 28 |
| ONU@ | 517 | économie | 28 |
| LA-PLANETE@ | 409 | EUROPE@ | 21 |
| BOSNIE@ | 293 | échanges | 21 |
| président | 256 | heure | 20 |
| paix | 251 | Etats | 19 |
| EUROPE@ | 245 | souveraineté | 19 |
| ETATS-UNIS@ | 242 | crise | 17 |
| Milosevic | 213 | risque(s) | 16 |
| SERBES@ | 211 | interdépendance | 14 |
| ELECTIONS@ | 208 | cultures | 12 |
| LES-MILITAIRES@ | 202 | Genève | 12 |
| soutien | 190 | conséquences | 12 |
| Belgrade | 186 | phénomènes | 12 |
| réfugiés | 185 | LA-FRANCE@ | 11 |
| guerre | 179 | FMI@ | 11 |
| IRAK@ | 174 | organisations | 11 |
| crise | 162 | information | 10 |
| régime | 161 | phénomène | 10 |
| LA-FRANCE@ | 157 | XXIe siècle | 10 |
| serbe | 154 | capitaux | 10 |
| VICTIMES@ | 150 | processus | 10 |
| CHINE@ | 145 | ECONOMIE | 10 |
| Serbie | 143 | ENJEUX | 10 |
| situation | 143 | mot | 10 |
| OTAN@ | 138 | sommet | 10 |
| PRESSE-EN-GENERAL@ | 137 | ETATS-UNIS@ | 9 |
| région | 137 | droits de l'homme | 9 |

De nouveau le réseau de la « mondialisation » tranche considérablement avec celui de la communauté internationale – même si l'on voit pointer les droits de l'homme qui sont beaucoup plus fortement liés avec la première, bien que n'accédant pas au 30 premières places.. La surprise principale du réseau de la mondialisation est formée ici par le thème de la souveraineté, que l'on s'attend spontanément à trouver de l'autre côté. Regardons quelques énoncés qui rendent plus explicite la nature de cette connexion :

Le Monde du 3/04/1999 : L'intervention de l'OTAN en Serbie renforce la thèse de ce spécialiste des relations internationales, qui prévient que la globalisation de l'économie et de la communication entraîne un recul irrémédiable de la primauté de la souveraineté nationale au profit des valeurs communes à l'humanité.

15/12/1999 : On attendait de l'inéluctable mondialisation qu'elle estompe progressivement, avec la souveraineté des Etats, l'agressivité des nationalismes .

25/03/2000 : Pour autant, je ne suis pas de ceux qui sont prêts à jeter aux orties la souveraineté nationale parce que, comme l'explique le président Bouteflika et les dirigeants des pays qui l'ont durement conquise, elle reste l'ultime protection des faibles et la seule base possible des relations internationales, à part la loi du plus fort, déjà amplifiée par la mondialisation .

Entendue comme processus, souvent qualifié d'inéluctable, ou d'irréversible, la mondialisation aurait ainsi le pouvoir de dissoudre la souveraineté des Etats – ce que ne fait pas a contrario la communauté internationale qui offrent aux Etats d'exister sous un régime de responsabilité commune.